



CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	12 octobre 2017
Date d'affichage de la convocation	12 octobre 2017
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	12

Etaient présents :

LORAND Hubert	MASSARD André	CREPEL Vincent
VERGER Joseph	MASSARD Alain	BOUGAULT Christine
LEPEIGNEUL Christine	GOBIN Christophe	RÉGEARD Blandine
MARTEL Laurence	ROLLAND Dominique	POUESSEL Murielle

Était excusée :

PEILA-BINET Carine (procuration à Hubert LORAND)

Etaient absents :

MÉAL Lydie, LEBRETON David

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Compte-rendu du conseil municipal du 21 septembre 2017

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Aliénation des biens cadastrés section AB n°163, 164 et 165
4. Aliénation des biens cadastrés section AB n°212 et 213
5. Nom du circuit de randonnées

COMMANDE PUBLIQUE

6. Cimetière – plan numérisé

FINANCES LOCALES

7. Décisions modificatives

LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

8. Commerces ambulants

DÉCISIONS – INFORMATIONS

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour : Demande de subvention auprès du Département. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christine LEPEIGNEUL, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2017 au vote. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2017-059 – ALIÉNATION DES BIENS CADASTRÉS SECTION AB 163, 164 et 165

Arrivée de Blandine RÉGEARD à 20h10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de l'étude COUBARD et COUBARD-LE QUERE située à Bédée, mandatée par les Consorts RENAULT, héritiers de la famille BUNOUF.

Cette offre concerne la vente de la propriété cadastrée AB 163, 164 et 165 pour une superficie de 455 m², au prix de 50 000 € auquel s'ajoutent les frais d'acte notarié s'élevant à la somme de 3 000 €. Dans un premier temps, les consorts RENAULT ont souhaité proposer ce bien exclusivement à la commune.

Le 4 septembre dernier, la commission « travaux » ainsi que quelques élus du conseil municipal ont visité la propriété avec, à l'appui, le diagnostic d'évaluation du bien immobilier établi par le C.D.H.A.T, organisme délégué par la Communauté de Communes au titre du Programme Local de l'Habitat. Cette étude vise à accompagner le choix du projet d'accession à travers des préconisations d'amélioration adaptées et optimisées. Le C.D.H.A.T préconise de transformer ce bien en 2T3 d'environ 60 m² chacun, un premier T3 issu de l'habitation actuelle pour une estimation de travaux de 98 000 € puis un second T3 duplex issu de la dépendance pour une estimation de travaux de 90 000 €.

Monsieur le Maire présente un budget prévisionnel afin d'imaginer le coût total de dépenses pour la commune. Différentes aides issues de l'Etat et du Département pourraient être allouées si les logements sociaux étaient conventionnés.

Arrivée de Vincent CRESPEL à 20h35

Arrivée de Laurence MARTEL à 20h40

Monsieur le Maire propose de voter pour ou contre l'acquisition des biens cadastrés AB 163, 164 et 165 avec une négociation du prix proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à la majorité des présents (11 pour et 1 abstention de Vincent CRESPEL)

- D'accepter l'acquisition des parcelles AB 163, 164 et 165 (455 m²)
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier le prix de vente à 45 000 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2017-060 – ALIÉNATION DES BIENS CADASTRÉS SECTION AB 212 & 213

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition d'Avis Immobilier de Saint-Méen-le-Grand, mandaté par Mme HERROUET Françoise, héritière de ses parents décédés.

Cette offre concerne la vente de la propriété cadastrée AB 212 & 213 pour une superficie de 455 m², au prix de 75 600 € auquel s'ajouteraient les frais d'acte.

Au vu de la situation géographique de la propriété et d'un potentiel projet de cantine, la commission des travaux et quelques élus ont effectué une visite le 4 septembre dernier. Beaucoup de travaux sont à réaliser pour une telle opération ; la conception de la maison et du terrain reste étroite entre deux propriétés privées.

Monsieur le Maire propose de voter pour ou contre l'acquisition des biens cadastrés AB 212 & 213.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la proposition.

DOMAINE ET PATRIMOINE

2017-061 – NOM DU SENTIER DE RANDONNÉES

Monsieur le Maire rappelle que les commissions « chemins de randonnées », « communication » et « cadre de vie » se sont réunies le 7 octobre dernier afin d'étudier les idées transmises par la population (appel sur le bulletin municipal). Plusieurs propositions ont été soumises et deux ont été retenues : Le Vallon de l'Osier et La Sente de la Gêdra.

Les membres des commissions ont souhaité que le conseil municipal choisisse le nom final ; Monsieur le Maire propose donc de procéder au vote à main levée :

- 1 – **Le Vallon de l'Osier** = 7 voix (MASSARD André, CRESPEL Vincent, BOUGAULT Christine, LEPEIGNEUL Christine, GOBIN Christophe, MARTEL Laurence, POUESSEL Murielle)
- 2 – **La Sente de la Gêdra** = 4 voix (Hubert LORAND, Joseph VERGER, Blandine RÉGARD et Dominique ROLLAND)
- 1 abstention d'Alain MASSARD

A la majorité des voix, le nouveau sentier de randonnée se nommera « **Le Vallon de l'Osier** ».

COMMANDE PUBLIQUE

2017-062 – CIMETIERE – PLAN NUMÉRISÉ

Monsieur le Maire précise que la commune gère le cimetière communal (environ 450 emplacements) à travers un logiciel spécifique du prestataire informatique Berger-Levrault. Les actes de concession sont enregistrés informatiquement et les services municipaux ont dessiné eux-mêmes le plan du cimetière et réalisé une photo de chaque concession afin de les relier aux actes.

Afin d'améliorer la lisibilité des services, qu'ils soient communaux ou autres (pompes funèbres), Berger-Levrault propose un progiciel module graphique (licence) ainsi que la création du plan cimetière par vue aérienne.

Berger-Levrault propose cette prestation au prix de 2 230 € HT répartie comme suit :

- 630 € HT pour la licence concédée pour une durée de 60 mois,
- 1 600 € HT pour le module et la constitution des données cartographiques cimetière (*le prix indiqué est établi sur la base du nombre d'emplacements déclaré. Le prix facturé tiendra compte du nombre réel d'emplacements*)

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la proposition commerciale de Berger-Levrault et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

Cette dépense sera imputée à l'opération 124 – Cimetière.

FINANCES LOCALES

2017-063 – BUDGET PRINCIPAL - DÉCISIONS MODIFICATIVES

Au vu des dernières décisions du conseil municipal, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des ajustements de crédits sont nécessaires sur le budget principal.

Budget général : Décision modificative n°3 - JAVA'S					
Ajustement de crédits					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Opération 120 - Bar-Tabac-Jeux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Opération 105 - Eglise + Article 1321 - DETR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Budget général : Décision modificative n°4 - FONCIER BATI (BUNOUF)					
Ajustement de crédits					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Opération 117 - Acquisition foncier bâti	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Opération 105 - Eglise + Article 1321 - DETR	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €
Budget général : Décision modificative n°5 - TRACTEUR AGRICOLE					
Ajustement de crédits					
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Opération 126 - Matériel espaces verts	41 275,00 €	56 673,66 €	-15 398,66 €	15 500,00 €	101,34 €
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
Opération 134 - Salle des associations - article 2313	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	-12 000,00 €	3 000,00 €
Opération 148 - Aire de jeux - article 2184	10 000,00 €	5 580,00 €	4 420,00 €	-3 500,00 €	920,00 €
Budget général : Décision modificative n°6 - DOTATIONS SUR AMORTISSEMENTS					
Ajustement de crédits					
FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
6811 - Dotations aux amortissements (042)	10 485,00 €	10 483,33 €	1,67 €	3 790,00 €	3 791,67 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
74121 - Dotation de solidarité rurale	55 000,00 €	66 031,00 €	11 031,00 €	3 790,00 €	14 821,00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
opération 124 - Cimetière - article 2312	735,00 €	0,00 €	735,00 €	3 790,00 €	4 525,00 €
Recettes	Initial	Réalisé	Solde	Proposition	Disponible
28041582 - Frais d'études liés à l'effacement de réseaux (040)	2 610,00 €	2 609,80 €	0,20 €	2 575,00 €	2 575,20 €
28051 - Concessions et droits similaires	5 741,00 €	5 740,80 €	0,20 €	1 215,00 €	1 215,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les décisions modificatives ci-dessus.

FINANCES LOCALES

2017-064 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017-035 relative au choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet du pôle socio-culturel. La proposition du Cabinet DÉCLIC de Rennes avait été retenue pour la somme de 8 750 € HT (tranche ferme et tranche conditionnelle incluse).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut prétendre à une aide du Département au titre de l'Accompagnement à l'élaboration de Contrats d'Objectifs Développement Durable et propose de solliciter le service concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Département afin d'obtenir une aide financière au titre de l'Accompagnement à l'élaboration de Contrats d'Objectifs Développement Durable, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de pôle culturel.

LIBERTÉS PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

2017 -065 – COMMERCE AMBULANTS

A la demande des exploitants de la supérette Vival de revoir nos conditions d'accueil du commerce ambulants sur notre commune, Monsieur le Maire a considéré que la décision devait se prendre à l'échelon du conseil municipal.

A la question : doit-on continuer d'autoriser Monsieur Stéphane GALBOIS, commerce ambulants de viande de porc et de charcuterie, à stationner 2 heures par mois sur notre commune ? Le conseil municipal s'est prononcé de la manière suivante (vote à bulletin secret) : 8 pour le oui et 4 pour le non

A la question : doit-on mettre en place une participation financière des commerçants ambulants pour leur permettre le stationnement sur notre commune ? Le conseil municipal a répondu oui à l'unanimité soit 12 voix.

Une régie sera donc créée et le tarif municipal sera voté lors du prochain conseil.

Une personne de Saint-Onen-la-Chapelle a déposé une demande relative au passage d'un food-truck le mardi soir. Le conseil municipal ne voit pas d'objection à ce passage mais sa présence ne pourra se faire qu'en dehors des jours d'ouverture des commerces locaux pratiquant une activité similaire.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant quinze délibérations (n°2017-059 à 2017-065), la séance est levée à 23h00. Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 16 novembre 2017.